

**VILLE DE BRIARE**

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, les vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné, Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric, Madame LECLERC Sylvie.

**Absents excusés :**

Madame SIGNORET Edwige  
Madame GABRIEL Mélanie  
Madame GUILLOT Jacqueline  
Madame GUINAND Alexandra  
Madame LAVARENNE Monique  
Monsieur MOURAUX Michel  
Monsieur COQUILLET Jean-François  
Madame ACIMOVIC Cennet

**Procuration a été donnée à :**

Madame SIGNORET Edwige donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François  
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline  
Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Monsieur CHARMETANT Alain  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame VICHERAT Valérie  
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Madame MARISSAL Bénédicte  
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique  
Monsieur COQUILLET Jean-François donne procuration à Monsieur BANSE Hervé  
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame VICHERAT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

## **Délibération N° 2023-019 : SIGNATURE DE LA CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS**

**Considérant** la demande de soutien auprès de la fondation 30 millions d'amis effectuée annuellement pour la gestion des populations de chats errants ;

**Vu** la convention par laquelle la fondation 30 millions d'amis propose une participation à hauteur de 50%, au financement des actes de stérilisation et d'identification. Les 50% restants étant pris en charge par la fondation ;

**Considérant** l'estimation de 40 chats à stériliser pour 2023, correspondant à une participation financière de la commune de 1800 euros ;

### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme LECLERC Sylvie ne participe pas au vote).

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la fondation 30 Millions d'amis pour la mise en œuvre de la politique de trappage et de stérilisation de chats errants.

Le 27 mars 2023

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET